

## Une concentration géographique des productions modérée depuis 1970

Lucien BOURGEOIS  
Maurice DESRIERS

APCA - Service  
d'études économiques  
SCEES - Bureau  
comptes et revenus

*Cet article résulte d'une étude présentée à l'Académie d'agriculture en mars 2002.*

*Les auteurs remercient Annie FOUILLET et Anne-Marie BAZIRE, stagiaires de l'IUT de Paris V René Descartes, ainsi que Jocelyne MORVAN, SCEES - Bureau des comptes et revenus, pour leurs travaux et calculs nécessaires à la rédaction de cet article.*

***Dans la plupart des secteurs, la répartition de la production agricole entre départements a peu évolué en trente ans. Même si la concentration géographique des productions de porcs, de volailles et de veaux de boucherie est réelle en Bretagne et Pays de Loire, elle n'en constitue pas moins une exception. La concentration a même eu tendance à diminuer pour les céréales et certains oléagineux. D'une manière générale, les déplacements de productions ont porté essentiellement sur les productions les moins soutenues par la PAC.***

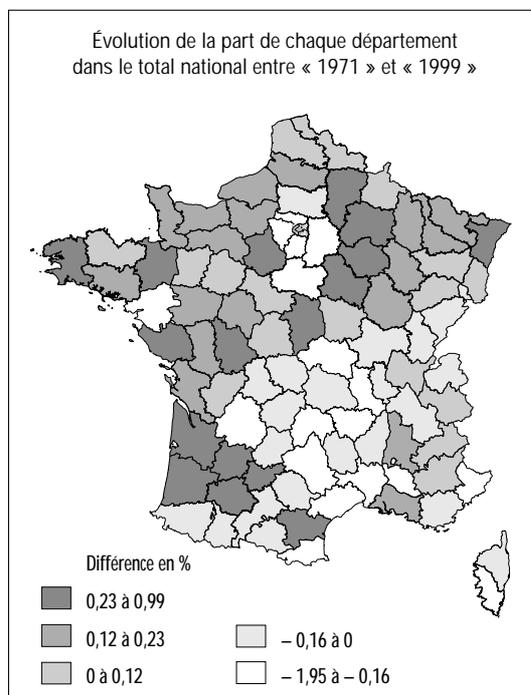
Depuis trente ans, la forte concentration géographique de certaines productions, comme les porcs et les volailles, vers la Bretagne et les Pays de la Loire ne reflète pas la tendance générale dans toutes les productions. La concentration des productions végétales a été bien moins importante.

En trente ans, la production animale s'est plus concentrée géographiquement que la production végétale et ce, malgré une hausse en volume et une baisse des prix réels moins marquées au niveau national que pour les productions végétales (encadré p. 25). En valeur au prix de « 1999 », la part des dix premiers départements français représentait 24 % de la production végétale totale en 1970 contre 32 % en 2000 (encadré p. 26). Pour la production animale, ces parts sont respectivement de 30 % et 42 %. La part des zones très spécialisées en céréales (Île-de-France, Loiret) ou à orientation végétale faible (Massif Central) dans le total national de la production végétale diminue au profit des départements de Champagne-Ardenne, Bourgogne, Aquitaine et Poitou-Charentes. Dans plusieurs cas, cette situation s'explique par la montée en

puissance de la viticulture de qualité, secteur agricole dont l'importance augmente le plus en trente ans. Dans le même temps, en production animale, un fort mouvement de spécialisation a concerné la Bretagne et les Pays de la Loire pour la production de viandes blanches, la plupart des départements du Massif Central pour les productions bovines et le sud-est de la France pour la production ovine (cartes 1 et 2).

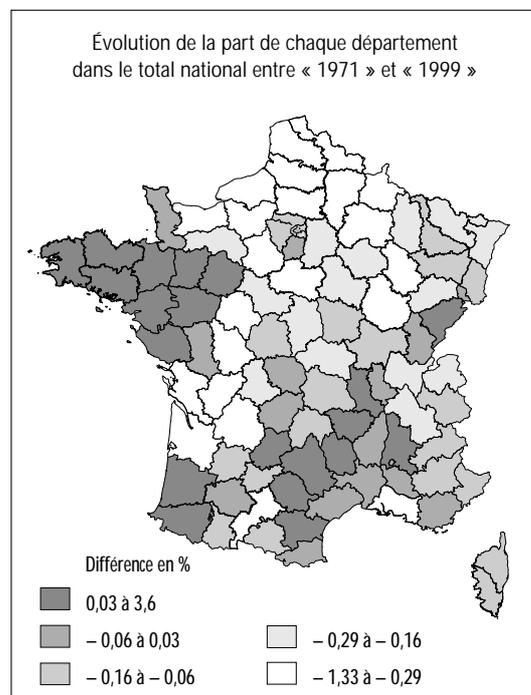
Les concentrations géographiques varient selon les productions. Pour les productions végétales, seules les pommes de terre se sont fortement concentrées : 72 % pour les dix premiers départements en 2000 contre 49 % en 1970. En revanche, pour la plupart des autres productions, la concentration départementale ne s'est guère accrue. Les cultures de céréales et d'oléo-protéagineux se sont même plus largement réparties entre départements. Les dix premiers départements n'assurent plus que 28 % de la production céréalière contre 32 % il y a trente ans. Il faut désormais 21 départements pour assurer la moitié de la production quand il n'en fallait que 19 en 1970 (tableau 1).

Carte 1  
**La production végétale s'est développée dans le Nord Est et en Aquitaine au détriment du Bassin parisien**



Source : AGRESTE - Comptes départementaux de l'agriculture

Carte 2  
**La production animale s'est fortement concentrée dans le grand Ouest, mais les zones d'élevage extensif résistent bien**



Source : AGRESTE - Comptes départementaux de l'agriculture

Tableau 1  
**En 30 ans, la production animale a connu une concentration géographique plus forte que la production végétale**

Productions	Part en % des dix premiers départements (*)		Variation « 1999 » - « 1971 »	Nombre de départements assurant 50 % de la production		Variation « 1999 » - « 1971 »
	« 1971 »	« 1999 »		« 1971 »	« 1999 »	
Total céréales	32,5	28,4	- 4,1	19	21	+ 2
dont						
Blé tendre	38,1	37,4	- 0,7	15	15	-
Maïs grain	45,5	43,2	- 2,3	12	13	+ 1
Colza	44,3	44,8	+ 0,5	12	12	-
Tournesol	83,5	56,8	- 26,7	3	8	+ 5
Pommes de terre	49,1	71,8	+ 22,7	10	4	- 6
Légumes	48,4	50,7	+ 2,3	11	10	- 1
Fruits	57,3	59,6	+ 2,3	7	7	-
Vins (total)	68,0	67,0	- 1,0	5	5	-
Gros bovins	31,8	34,5	+ 2,7	18	16	- 2
Veaux de boucherie	35,9	49,2	+ 13,3	16	10	- 6
Porcs	45,9	70,3	+ 24,4	13	4	- 9
Ovins	35,4	49,3	+ 13,9	18	10	- 8
Volailles	40,5	62,0	+ 21,5	14	7	- 7
Lait (total)	34,5	39,7	+ 5,2	17	14	- 3
<b>Production totale</b>	<b>23,4</b>	<b>29,7</b>	<b>+ 6,3</b>	<b>28</b>	<b>23</b>	<b>- 5</b>
dont						
Production végétale	24,3	32,2	+ 7,9	26	21	- 5
Production animale	30,4	42,2	+ 11,8	21	14	- 7

(\*) au prix « 1999 ».

Source : AGRESTE - Statistique agricole annuelle et comptes départementaux de l'agriculture

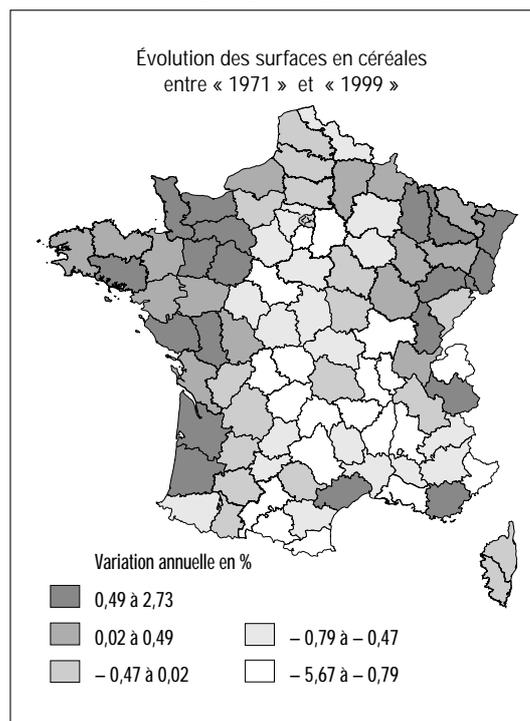
Reflète de la concentration pour certaines productions animales, les dix premiers départements représentent une part beaucoup plus importante de la production pour les volailles (62 % aujourd'hui contre 40 % il y a trente ans), pour les porcs (70 % contre 46 %) et pour les veaux (49 % contre 36 %). Dans ces trois cas, le développement de la production s'est fait indépendamment du sol même si aujourd'hui on observe une volonté de les relayer de nouveau pour des raisons de protection de l'environnement.

### Les départements céréaliers moins spécialisés

Les dix premiers départements producteurs de céréales représentaient il y a trente ans 32,5 % de la production nationale. Ils n'en représentent plus qu'un peu plus de 28 % aujourd'hui (tableau 2). Ceci est vrai pour toutes les catégories de céréales. Les « déplacements » de poids relatifs se sont faits au profit des départements de Poitou-Charentes, d'Aquitaine et de l'Est (carte 3). On pourrait penser que cette tendance est le résultat de la réforme de la politique agricole commune de 1992, avec des effets du gel des terres d'autant plus marqués que les régions sont spécialisées. Mais, l'étude du taux d'évolution des surfaces céréalières sur les trois décennies considérées montre qu'entre 1970 et 1980, comme entre 1980 et

1990, l'évolution des surfaces céréalières a été moins favorable (réduction ou moindre croissance) dans les zones spécialisées que dans les zones périphériques.

Carte 3  
**Les céréales migrent vers les zones périphériques**



Source : AGRESTE - Statistique agricole annuelle

### Volumes en hausse, prix réels en baisse

Entre 1970 et 2000, le volume global de la production a augmenté de 62 %, mais comme les prix réels ont baissé de 57 % (52 % au prix de base, c'est-à-dire subventions incluses), la valeur de la production hors subventions de la ferme France est, en termes réels, inférieure de 30 % à son niveau de 1970. Ce recul, toujours en termes réels, est limité à 20 % pour la valeur au prix de base.

Aujourd'hui, hors productions fourragères, la part des productions végétales dans la production totale française est de 57 %. En 1970, elle était de 52 %. L'agrandissement des structures d'exploitation, permis par l'accélération des départs des années 1988 à 1998, en constitue la principale explication. Pour des raisons évidentes de conditions de travail, dès que ses structures d'exploitation permettent à un agriculteur d'abandonner les productions animales, il le fait. Cela diminue beaucoup son temps de travail et surtout la sujétion permanente particulièrement forte pour la production laitière.

Les agriculteurs préfèrent alors se consacrer aux productions végétales, certes quelquefois exigeantes en pointes de travail au moment de la récolte, mais globalement beaucoup moins contraignantes.

Depuis trente ans, le volume des productions végétales a beaucoup plus augmenté que celui des productions animales (+ 77 % contre + 42 %). En revanche, les prix, en termes réels, ont baissé beaucoup plus pour les productions végétales (- 63 %) que pour les productions animales (- 48 %). Grâce aux prix qui se sont mieux maintenus pour les animaux, la recette en valeur réelle du secteur animal a moins diminué sur trente ans que celle du secteur végétal (- 26 % contre - 35 %). Mais en tenant compte des subventions, l'écart se réduit notablement (- 20 % contre - 25 %). En effet, la réforme de la PAC de 1992 a fait apparaître une masse de subventions sur les produits bénéficiant aux grandes cultures, alors que celles bénéficiant aux productions animales, déjà existantes, étaient simplement revalorisées.

## Oléagineux : le nord l'emporte sur le sud

En trente ans, les surfaces françaises en colza et en tournesol ont été multipliées respectivement par quatre et par vingt. On voit surtout apparaître les départements de l'Est dans la production de colza. L'Yonne et la Côte-d'Or consolident leur position ; la Marne, la Haute-Marne, la Meuse et la Moselle apparaissent désormais dans les dix premiers départements producteurs. En revanche, le Gers et le Lot-et-Garonne qui assuraient respectivement 5 % et 3,5 % de la production française en 1970 n'en représentent plus que 1,2 % et 0,3 % en 2000. Le tournesol a surtout connu des croisances spectaculaires en Poitou-Charentes et dans le Centre, détrônant le Gers et la Haute-Garonne qui représentaient à eux deux 41 % de la production nationale en 1970.

### Méthodologie

*Deux sources synthétiques existent en matière de suivi des productions agricoles départementales :*

**La statistique agricole annuelle** fournit des estimations de productions agricoles en volumes dans un détail très fin. Disponibles depuis 1970, ces données sont cohérentes avec celles, exhaustives, fournies par les recensements agricoles. Pour l'étude, la statistique agricole annuelle a servi dans le cas, relativement rare, de produits élémentaires tels que les céréales.

**Les comptes de l'agriculture** fournissent des estimations de la valeur des productions dans une nomenclature agrégée. Etablis depuis 1970 avec des règles différentes, seule la reconstitution de séries longues de ces comptes départementaux dans les concepts actuels (base 1995) permet l'étude sur le long terme. Ce sont donc ces séries longues qui ont été utilisées dans le cas de regroupements de produits ou de productions animales difficilement mesurables en tonnage au niveau départemental.

Les comptes fournissent des données en valeur courante et des évolutions annuelles en volume et en prix. Or, pour mesurer les concentrations géographiques de la production, il est nécessaire de faire abstraction des évolutions de prix. Sur l'ensemble de la période, des valeurs à prix constants ont été reconstituées. Elles permettent d'analyser les évolutions des productions exprimées en valeur d'une année donnée, abstraction faite d'éventuelles disparités départementales d'évolution des prix. Afin d'éviter des situations conjoncturelles propres à une année donnée, on a raisonné sur une moyenne de trois années en début et en fin de période. La période de départ, notée « 1971 », est la moyenne des années 1970 à 1972. La période d'arrivée, notée « 1999 », est celle des années 1998 à 2000. Les données des comptes départementaux utilisées sont calculées à prix constants de l'année « 1999 ».

## Fruits et légumes : renforcement des positions et nouveaux départements

La production de pommes de terre s'est beaucoup concentrée depuis trente ans. En 2000, seulement quatre départements (Nord, Pas-de-Calais, Somme et Aisne) assurent la moitié de la production nationale. Au début des années soixante-dix, il en fallait dix (tableau 2). En production légumière, les Bouches-du-Rhône demeurent le premier département producteur. En trente ans, sa part dans la production nationale exprimée aux prix de « 1999 » a gagné 5 points. Certains départements, comme les Landes ou le Pas-de-Calais ont gagné en importance, tandis que le Gard et le Vaucluse perdent du terrain. La répartition de la production fruitière n'a enregistré que peu de changements depuis 1970. Le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne renforcent leur position en doublant leur part de la production nationale. Le Maine-et-Loire ainsi que l'Indre-et-Loire entrent dans le groupe des dix premiers départements producteurs.

## Viande bovine et lait : légère concentration

Depuis trente ans, aucun bouleversement n'est intervenu dans la localisation de la production bovine. Mais les dix premiers départements producteurs, sensiblement les mêmes depuis 1970, accroissent lentement leur part dans la production nationale. Cette lente concentration de la production bovine se fait essentiellement au profit des Pays de la Loire et du Massif Central (carte 4).

La production laitière connaît une évolution similaire. Les départements déjà spécialisés en 1970 ont lentement renforcé leur part dans la production nationale jusqu'à l'instauration des quotas en 1984. Ensuite, la régulation de la production a eu pour effet de figer les situations existantes. Chaque département se mobilise pour garder ses quotas.

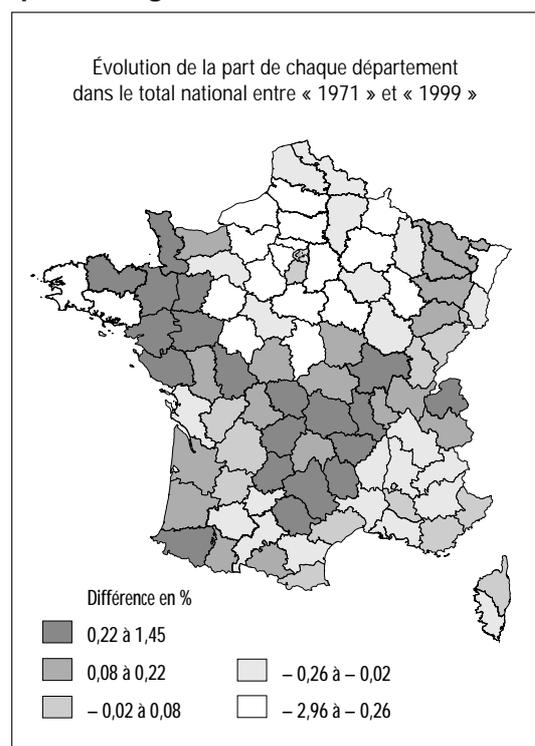
La production de veaux de boucherie s'est en revanche fortement concentrée depuis trente ans. Les dix premiers départements producteurs, qui représentaient un bon tiers de la production au début des années soixante-dix en représentent près de la moitié en 2000. Cette concentration s'est faite d'une part par le développement de la production « hors sol » et d'autre part par le développement d'une filière de qualité de veaux sous la mère. Les départements bretons, dans le cas « du hors

sol » sont les premiers bénéficiaires, mais on note l'émergence de nouveaux départements gros producteurs, comme la Corrèze, le Lot ou les Pyrénées-Atlantiques.

### Élevages hors sol : la Bretagne se taille la part du lion

Les productions de porcs et de volailles, déjà relativement concentrées en 1970 le sont encore plus en 2000. Les dix premiers départements producteurs représentent, en 2000, 70 % de la production nationale. Ils en représentaient 46 % en 1970. Pour la production de volailles, ces proportions sont respectivement de 62 % et 40 % (tableau 2). Les quatre départements bretons assurent désormais 55 % de la production nationale de porcs, soit deux fois plus qu'il y a trente ans. Plusieurs départements, comme le Pas-de-Calais, la Somme ou même les Bouches-du-Rhône, producteurs moyens en 1970, disparaissent des dix premiers classés au cours des années récentes. Le mouvement de concentration vers la Bretagne a été de même nature pour la production de volailles, mais de moindre ampleur.

Carte 4  
**La concentration de la production bovine concerne aussi bien l'élevage intensif que l'élevage extensif**



Source : AGRESTE - Comptes départementaux de l'agriculture

La Vendée progresse fortement. Elle représente désormais 10 % de la production nationale de volailles. D'autres départements des Pays de la Loire, comme le Maine-et-Loire et la Sarthe, émergent.

Ces évolutions géographiques s'expliquent principalement par les grandes tendances qui ont marqué les marchés et les prix selon qu'il s'agit de produits porteurs, comme la viticulture et les viandes blanches, ou de produits à marché difficile, comme les céréales ou les gros bovins. Ces derniers voient leur valeur hors subventions baisser de 40 % en trente ans (20 % avec subventions). Les zones spécialisées dans les premiers ont donc bénéficié d'un avantage relatif.

Produit par produit, la recette en valeur réelle n'augmente que pour trois secteurs : les oléagineux, les vins AOC et les volailles.

Les oléagineux étaient à peu près inexistantes en France en 1970. La forte progression est le résultat du plan de relance de ce secteur adopté en Europe après l'embargo américain de 1973. La recette viticole a doublé pour les AOC, mais elle a été divisée par trois pour les vins courants. La recette volaille a progressé de 56 % malgré une baisse des prix réels de plus de 60 %, mais avec un volume multiplié par quatre.

Tous les autres secteurs voient leur recette hors subventions baisser. Elle se maintient mieux pour les produits avec quotas que pour les autres. La baisse des prix est en effet plus limitée. Pour le lait et la betterave, la recette globale n'a baissé que de 11 % en valeur réelle, alors qu'elle a diminué de 43 % pour les céréales et la viande bovine. Si l'on ajoute les subventions, la recette des céréales baisse de 15 % et celle des gros bovins de 22 %.

### Effets stabilisateurs de la PAC

La constatation la plus évidente est que, contrairement à ce qui est souvent affirmé, les régions riches n'ont pas un avantage tel dans la compétition qu'elles concentreraient de plus en plus la richesse agricole et qu'elles élimineraient les régions pauvres. Même si les régions de grandes cultures bénéficient de la plus grande part des aides communautaires issues de la réforme de la PAC de 1992, ces dernières bénéficient aussi aux régions non spécialisées. Cela a contribué au maintien de certaines productions malgré des marchés défavorables. Les productions animales fortement conditionnées par les organisations

Tableau 2

**De fortes disparités des concentrations géographiques selon les productions****Production de porcs**

En %

	1971		1999
	Part (*) départementale		Part (*) départementale
Finistère	9,6	Côtes-d'Armor	19,5
Côtes-d'Armor	8,0	Finistère	18,3
Pas-de-Calais	7,1	Morbihan	9,0
Île-et-Vilaine	4,9	Île-et-Vilaine	8,7
Nord	4,3	Mayenne	3,6
Morbihan	4,0	Manche	2,5
Bouches-du-Rhône	2,4	Nord	2,5
Somme	2,0	Maine-et-Loire	2,2
Mayenne	1,9	Loire-Atlantique	2,1
Pyrénées-Atlantiques	1,7	Sarthe	2,0
<b>Part cumulée</b>	<b>45,9</b>	<b>Part cumulée</b>	<b>70,3</b>

**Production de pommes de terre**

En %

	1971		1999
	Part (*) départementale		Part (*) départementale
Somme	9,8	Nord	19,2
Nord	9,4	Somme	13,9
Finistère	5,5	Pas-de-Calais	12,9
Pas-de-Calais	4,9	Aisne	5,1
Côtes-d'Armor	4,4	Marne	5,1
Aisne	3,9	Finistère	4,0
Morbihan	3,2	Seine-Maritime	3,2
Seine-et-Marne	2,9	Morbihan	3,0
Aveyron	2,5	Aube	2,8
Puy-de-Dôme	2,5	Oise	2,5
<b>Part cumulée</b>	<b>49,1</b>	<b>Part cumulée</b>	<b>71,8</b>

**Production de volailles**

En %

	1971		1999
	Part (*) départementale		Part (*) départementale
Côtes-d'Armor	6,0	Morbihan	11,9
Finistère	6,0	Vendée	10,0
Morbihan	5,2	Côtes-d'Armor	8,1
Landes	4,7	Finistère	6,5
Vendée	4,4	Landes	5,6
Île-et-Vilaine	3,2	Sarthe	5,4
Nord	2,9	Maine-et-Loire	4,2
Gers	2,8	Gers	3,8
Loiret	2,7	Loire-Atlantique	3,4
Loire-Atlantique	2,7	Deux-Sèvres	3,1
<b>Part cumulée</b>	<b>40,5</b>	<b>Part cumulée</b>	<b>62,0</b>

**Production agricole totale**

En %

	1971		1999
	Part (*) départementale		Part (*) départementale
Marne	3,3	Gironde	4,2
Finistère	2,8	Marne	4,1
Pas-de-Calais	2,6	Côtes-d'Armor	3,5
Côtes-d'Armor	2,5	Finistère	3,4
Nord	2,3	Île-et-Vilaine	2,7
Île-et-Vilaine	2,3	Morbihan	2,7
Maine-et-Loire	2,0	Maine-et-Loire	2,5
Gironde	1,9	Vendée	2,4
Somme	1,9	Pas-de-Calais	2,1
Loire-Atlantique	1,8	Nord	2,1
<b>Part cumulée</b>	<b>23,4</b>	<b>Part cumulée</b>	<b>29,7</b>

**Production de gros bovins**

En %

	1971		1999
	Part (*) départementale		Part (*) départementale
Ardennes	3,9	Mayenne	4,6
Finistère	3,8	Saône-et-Loire	4,5
Saône-et-Loire	3,6	Vendée	4,3
Vendée	3,4	Allier	3,4
Allier	3,2	Île-et-Vilaine	3,1
Seine-Maritime	3,2	Finistère	2,9
Mayenne	2,8	Aveyron	2,9
Orne	2,8	Manche	2,9
Maine-et-Loire	2,6	Maine-et-Loire	2,9
Nièvre	2,5	Nièvre	2,8
<b>Part cumulée</b>	<b>31,8</b>	<b>Part cumulée</b>	<b>34,5</b>

**Production de fruits**

En %

	1971		1999
	Part (*) départementale		Part (*) départementale
Vaucluse	14,8	Bouches-du-Rhône	11,1
Bouches-du-Rhône	9,6	Vaucluse	9,2
Gard	6,1	Drôme	7,3
Drôme	5,4	Lot-et-Garonne	7,1
Tarn-et-Garonne	4,6	Tarn-et-Garonne	6,5
Lot-et-Garonne	4,3	Gard	6,2
Pyrénées-Orientales	3,9	Pyrénées-Orientales	3,7
Dordogne	3,1	Dordogne	3,3
Corse-du-Sud	3,1	Maine-et-Loire	3,2
Hérault	2,4	Indre-et-Loire	2,1
<b>Part cumulée</b>	<b>57,3</b>	<b>Part cumulée</b>	<b>59,6</b>

**Production de vins**

En %

	1971		1999
	Part (*) départementale		Part (*) départementale
Marne	16,2	Gironde	20,9
Gironde	12,2	Marne	16,5
Hérault	7,8	Côte-d'Or	5,4
Charente	6,7	Hérault	4,0
Charente-Maritime	6,7	Vaucluse	4,0
Aude	4,3	Aube	3,6
Haut-Rhin	3,6	Aude	3,4
Gard	3,6	Gard	3,2
Rhône	3,5	Saône-et-Loire	3,1
Côte-d'Or	3,4	Rhône	3,1
<b>Part cumulée</b>	<b>68,0</b>	<b>Part cumulée</b>	<b>67,1</b>

**Production totale de céréales en quantités**

En %

	1971		1999
	Part départementale		Part départementale
Eure-et-Loir	4,8	Eure-et-Loir	3,6
Seine-et-Marne	3,9	Marne	3,5
Marne	3,7	Aisne	3,0
Loiret	3,4	Somme	2,9
Aisne	3,0	Pas-de-Calais	2,7
Somme	2,8	Seine-et-Marne	2,6
Oise	2,8	Oise	2,6
Yonne	2,8	Loiret	2,6
Pas-de-Calais	2,7	Aube	2,4
Loir-et-Cher	2,6	Yonne	2,4
<b>Part cumulée</b>	<b>32,5</b>	<b>Part cumulée</b>	<b>28,4</b>

(\*) au prix « 1999 »

Source : AGRESTE - Comptes départementaux de l'agriculture et Statistique agricole annuelle

de marché communautaires, comme la viande bovine ou le lait, n'ont pas non plus subi de forte modification dans leur concentration géographique. La PAC a ainsi contribué à maintenir une activité assez bien répartie sur l'ensemble du territoire.

Les « avantages comparatifs » en termes de potentiel agricole n'ont pas entraîné de concentration de la production. Les régions ont plutôt su saisir les opportunités des marchés en adaptant leurs structures de production qui ont bénéficié des concentrations de

production (tableau 3). Cette adaptation des structures a des conséquences, puisque le nombre des exploitations agricoles baisse actuellement beaucoup plus vite dans les départements dynamiques comme ceux du grand Ouest. Ce nombre a tendance à diminuer moins que la moyenne dans les régions viticoles peu concernées par les aides et surtout dans des départements de montagne comme les Pyrénées-Atlantiques, le Cantal, la Lozère ou l'Aveyron, départements qui possèdent peu « d'avantages comparatifs ».

Tableau 3

**Forte concentration agricole dans l'Ouest, effets de l'urbanisation en Île-de-France et sur la Côte d'Azur**

En %

	Les 20 premiers départements				Les 20 derniers départements		
	Part dans le total France*		Évolutions 1999/1971 du volume de la production		Part dans le total France*		Évolutions 1999/1971 du volume de la production
	1971	1999			1971	1999	
Morbihan	1,6	2,7	+ 178	Haute-Savoie	0,5	0,4	+ 27
Côtes-d'Armor	2,2	3,5	+ 162	Seine-Maritime	1,7	1,4	+ 27
Vendée	1,6	2,4	+ 148	Dordogne	1,3	1,1	+ 25
Landes	0,7	1,0	+ 145	Hautes-Alpes	0,2	0,2	+ 25
Aube	0,9	1,4	+ 144	Creuse	0,5	0,4	+ 25
Aude	0,7	0,9	+ 123	Loiret	1,3	1,0	+ 23
Finistère	2,5	3,4	+ 117	Ariège	0,2	0,2	+ 21
Mayenne	1,5	1,9	+ 104	Pas-de-Calais	2,7	2,1	+ 21
Ille-et-Vilaine	2,1	2,7	+ 103	Vaucluse	2,1	1,6	+ 14
Yonne	1,0	1,2	+ 99	Pyrénées-Orientales	1,0	0,7	+ 12
Tarn-et-Garonne	0,6	0,7	+ 99	Cantal	0,9	0,7	+ 12
Gers	0,9	1,2	+ 98	Ardennes	1,0	0,7	+ 10
Drôme	0,9	1,1	+ 95	Essonne	0,4	0,3	+ 6
Cher	0,8	0,9	+ 94	Territoire-de-Belfort	0,1	0,1	- 7
Maine-et-Loire	2,1	2,5	+ 90	Val-d'Oise	0,4	0,2	- 16
Marne	3,5	4,1	+ 86	Hérault	2,0	1,0	- 25
Meuse	0,6	0,6	+ 86	Yvelines	0,6	0,3	- 37
Meurthe-et-Moselle	0,5	0,6	+ 85	Corse-du-Sud	0,2	0,1	- 43
Lot-et-Garonne	1,0	1,2	+ 81	Alpes-Maritimes	0,9	0,2	- 72
Sarthe	1,2	1,4	+ 80	Petite couronne	0,4	0,1	- 74

\* Au prix « 1999 ».

Source : AGRESTE - Comptes départementaux de l'agriculture

## Bibliographie

MAILLARD L., DANIEL K., COLSON F. (2000), « Une analyse sur trente bassins de production européens. Géographie de l'agriculture communautaire : les productions soutenues par la PAC ne se concentrent pas ». AGRESTE - *Cahiers*, n° 4.

BÉRAUD É. (1997), « Depuis 1950, la concentration géographique a davantage concerné les cheptels que les cultures » - INSEE - *Synthèses*, n° 10.

PERREL B. (1997), « Un quart de siècle de comptes départementaux : des résultats toujours très dépendants des spécialisations » - INSEE - *Synthèses*, n° 10.